



## VISITE MEDICALE DU TRAVAIL

Par **Mélane631**, le **02/10/2024** à **14:53**

Bonjour,

J'ai subi une opération et j'ai donc eu un arrêt de travail de plus de 60 jours. J'ai prévenu mon employeur de mon éventuelle reprise une semaine avant la fin de mon arrêt afin de pouvoir organiser la visite de reprise.

Celui-ci a été réactif et a demandé un rendez-vous auprès de la médecine du travail. J'aurai dû reprendre le lundi (arrêt maladie jusqu'au dimanche) mais la visite est prévue le mercredi après-midi faute de place...

Pouvez-vous me dire qui doit me rémunérer pour le lundi, mardi voir le mercredi matin étant donné que mon contrat est suspendu jusqu'à la visite de reprise ?

Est-ce que l'on peut m'obliger à demander un arrêt de prolongation à mon médecin ? Ou prendre des CP ou anticiper mes jours de repos de la semaine (les mettre lundi mardi) en attendant la visite médicale de reprise?

Merci d'avance pour votre réponse